

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20200614-20200614_6-DE

DU 14 JUIN 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le quatorze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. Philippe BAUDRIN, Maire

OBJET

**REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
AU SEIN DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE ET DES
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX -
SIDEHAV**

Etaient présents : Philippe Baudrin, Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Guy Collet, Christine Mercier, Jean-Michel Delannoy, Gilbert Montay, Henri Dumoulin, Bernard Meresse, Isabelle Plouvier, Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte, Agnès Devémy, Alison Malaboeuf, Laura Philippe, Hubert Ledoux, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand

Etaient excusés : Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet, Aboubakeur Ait Baha, Richard Preuvot

Procurations respectives à : Corinne Collet, Philippe Baudrin, Damien Ramez, Hubert Ledoux

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboeuf a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/06/2020
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 7/06/2020

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 20 mars 1970, approuvée par M. le Sous-Préfet de Valenciennes autorisant l'adhésion de la commune de Maing au syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 1970 portant constitution du syndicat,

Considérant que le mandat des délégués désignés précédemment est arrivé à expiration avec le renouvellement des conseillers municipaux.

Décide de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et d'un nouveau délégué suppléant, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé et aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Vu la candidature de MM. Salvatore SPOTO et Bernard MERESSE en qualité de délégués titulaires et de M. Guy COLLET en qualité de délégué suppléant, il est procédé au vote.

Les candidats sont élus à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 16/06/2020
La Directrice générale des services

I. SERAFINI

